

*Chers amis et militants de l'accessibilité,*

*Je compte évidemment sur votre soutien à la démarche de mes amis Alain Rochon président de l'APF et Philippe Croizon, engagé dans la belle aventure du mobile dream, afin de défendre le respect de la Loi. Je vous confie à cette occasion un commentaire que je vais soumettre à La Croix, seul journal à avoir sur la question une ligne éditoriale constante et ouverte :*

Saint Just est triste, et sa maxime "que les bons se rassurent et que les méchants tremblent" est foulée aux pieds. Si les échéances de la loi du 11 février 2005 étaient oubliées, les mauvais citoyens seraient injustement récompensés de n'avoir fait aucun effort pour appliquer la Loi, tandis que le civisme des bons serait pénalisé. Et l'accessibilité, au lieu d'être consacrée comme une vertu républicaine et une arme efficace contre l'exclusion et la discrimination, resterait une simple variable d'ajustement. Les espoirs, nés de la prise de conscience collective révélée à l'automne 2011, par le succès du film Intouchables, inspiré par Philippe Pozzo di Borgo, seraient alors réduits à néant.

La tentation est donc forte de se laisser aller à l'indignation, de s'en prendre au premier ministre, et d'en faire le bouc émissaire de cette fausse manoeuvre. Il serait, en réalité, injuste d'imputer à M. Jean Marc Ayrault la remise en cause scandaleuse de la Loi, alors que sa ville de Nantes est exemplaire en matière d'accessibilité. Avec bon nombre d'élus locaux, de gauche, comme Michel Destot à Grenoble, ou de droite, comme Alain Juppé à Bordeaux, il ne mérite pas les critiques qui devraient viser les élus de la capitale, particulièrement invivable pour les usagers de fauteuil roulant, ou encore le ministre français qui ne peut, faute d'ascenseur accueillir le ministre allemand des finances dans son bureau.

Plutôt que déclencher notre colère, cet épisode pourrait être l'occasion d'une véritable réflexion politique, au sens noble du terme, sur les raisons du retard étrange de la France pour appréhender et accepter la réalité dérangeante du handicap. Une telle réflexion doit partir d'un constat objectif à propos de notre retard. Depuis Londres, j'avais estimé notre retard sur les britanniques à 35 ans. Ce délai est celui qui sépare l'adoption de la loi principale sur le sujet, votée par le parlement de Westminster, en 1970, tandis que la loi française date de 2005. Mon estimation était hélas optimiste, car, si les obligations d'accessibilité prévues dans notre loi étaient remises en cause, notre handicap par rapport aux anglais dépasserait alors 50 ans, piètre performance, alors que notre système social est cité en exemple.

Ce bilan objectif sur la réalité de notre retard, en appelle un autre : nous devons accepter de remettre en cause notre ingénierie sociale et politique et accepter un constat cruel, celui de l'incapacité du Roi à guérir les écrouelles, en d'autres termes, l'Etat ne peut faire disparaître le handicap. Aussi généreuse soit elle, l'approche compassionnelle qui inspire la Loi Chirac de 2005 débouche sur une impasse. La compensation intégrale du handicap ne peut découler d'une décision du sommet. La difformité, la différence, la souffrance, la difficulté doivent être acceptée comme des réalités sociales, intégrées dans la "normalité", le quotidien de la vie, l'école, l'université, le monde du travail, les loisirs. La liberté d'aller et venir découle de l'accessibilité. Cette valeur ne doit pas être réservée aux gens valides, dits normaux,

et refusée aux "zandikapés". Elle ne peut découler d'une unanimité factice, symbolisée par le vote de la loi de 2005, dictée par le chef de l'Etat.

C'est la société toute entière qui doit accepter le handicap, sa réalité, le caractère inéluctable du vieillissement, le risque que court chacun de nous d'être victime de maladies incurables, d'accidents ou de malheurs insurmontables. Et la singularisation des victimes, comme le mythe de la prise en charge intégrale, même dans une optique charitable, sont des pistes beaucoup moins efficaces que l'approche pragmatique des anglo-saxons et de nos voisins en Europe. L'Etat providence, désormais en faillite, est moins efficace qu'une société solidaire, où chacun peut trouver sa place, gagner sa vie et prouver son utilité. Les "zandikapés" ont moins besoin d'un ministère, étrangement silencieux dans la tourmente, que d'une reconnaissance de leur "normalité". Les jeux paralympiques demeurent marginaux sur nos écrans, le Parlement, les grands médias, les hautes responsabilités économiques et administratives sont réservés aux "valides". Le taux de chômage et l'exil hors de Paris des citoyens différents donnent la mesure de l'inaccessibilité de nos écoles, universités et transports en commun. Et ni le téléthon, ni les journées du handicap ne remplaceront une acceptation civique de la réalité.

Signez, diffusez et faites signer la pétition de Philippe Croizon.

Edouard Braine